

CONDITIONS GENERALES

Nos conditions générales de vente sont conformes aux dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du code du Tourisme

CONDITIONS D'ACCUEIL

Les chalets sont mis à disposition le premier jour à partir de 16h00 et jusqu'à 18h00 maximum et doivent être libérés entre 8h00 et 10h00 le dernier jour.

En cas d'arrivée tardive ou de départ de bonne heure, avant ou après la fermeture la réception merci de nous contacter au 05.65.27.56.00

A l'arrivée un dépôt de garantie (fixé forfaitairement à 300.00 € par Chalet) sera demandé par empreinte de Carte Bancaire (Visa ou Mastercard) Celle-ci est automatiquement effacé 14 jours après votre départ, déduction faite des éventuelles retenues correspondant au remboursement d'éventuels dommages, détérioration, perte ou vol.

RESERVATION ET REGLEMENT

Les réservations peuvent être effectuées par courrier, par courriel reservations@souillaccountryclub.com ou par téléphone au 05 65 27 56 06.

Une réservation est considérée comme confirmée à la réception du contrat/devis signé et dûment précédé du « bon pour accord » et à la réception des 30 % d'arrhes et du solde de la facture.

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant l'arrivée

Versement à la confirmation de 30 % d'arrhes sur le montant total du séjour

(Locations hébergements et éventuelles prestations complémentaires intégrées)

Versement du solde du montant total du séjour au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant l'arrivée

Versement à la confirmation de l'intégralité du montant total du séjour

(Locations hébergements et éventuelles prestations complémentaires intégrées)

MODES DE REGLEMENT

Les modes de règlements suivants sont acceptés :

Carte bancaire (Visa / Mastercard), Chèque bancaire, Virement, Chèque Vacances.

Voici le lien pour un paiement par carte bancaire en ligne :

<https://souillaccountryclub.com/paiementcyberplus/verification/>

Vous pouvez utiliser les 4 derniers chiffres de votre numéro de référence de la réservation comme numéro de référence.

Coordonnées bancaires :

Banque Populaire Occitane ,46200 Souillac

SAS SOCIETE NOUVELLE SOUILLAC GOLF & COUNTRY CLUB

IBAN : FR76 1780 7008 0375 3217 9386 985

BIC : CCBPFRPPTLS -

ANNULATION ET MODIFICATIONS

Pour les annulations et modifications, vous devez nous les notifier par mail à reservations@souillaccountryclub.com

Pour les modifications de date ou de typologie d'hébergement, nous nous efforcerons d'accepter autant que possible à vos souhaits.

Pour les annulations, les conditions sont les suivantes :

- En cas d'annulations, jusqu'à 30 jours avant l'arrivée les arrhes déjà versé sont conservées.

- Après versement du solde les retenues seront les suivantes

o A moins de 21 jours avant l'arrivée, 50 % du montant de la location est retenue

o A moins de 14 jours avant l'arrivée, 75 % du montant de la location est retenue

o A moins de 7 jours avant l'arrivée, 100 % du montant de la location est retenue

OBLIGATION DU LOCATAIRE.

Le locataire a l'obligation de signaler tout dysfonctionnement dans les 24 heures suivant l'observation de celui-ci.

Si des réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, sont constatées au départ du locataire, ces réparations seront à la charge de celui-ci.

Le locataire a l'obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage soit respectée.

Les chalets sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels que noté sur l'état des lieux.

En cas de casse, vol, détérioration, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire à son départ, le dépôt de garantie (fixé forfaitairement à 300€). La valeur totale au prix du remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literies, etc, peut être réclamée au locataire.

Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

ANIMAUX

Moyennant un supplément tarifaire vos animaux domestiques sont les bienvenus au Souillac Golf et Country Club dans la plupart des chalets en location.

Votre animal doit être obligatoirement protégé par un traitement récent contre les puces.

L'animal doit être identifié au moyen d'une puce d'identification électronique ou être tatoué. Cette identification doit être mentionnée sur le carnet de santé et certifiée par un professionnel.

Les animaux sont strictement interdits dans le restaurant, les aires de jeux et aux alentours des piscines. Ils sont autorisés ailleurs, mais tenus en laisse. Nous vous prions de leur interdire l'accès dans les chambres et sur les meubles.

Vous êtes responsable pour tout dommage que votre animal pourrait causer durant votre séjour.

Vous êtes priés de ramasser les déjections laissées par votre animal dans notre parc. La réception peut vous fournir des poches plastiques prévues à cet effet sur demande.

ASSURANCES

Il est conseillé au locataire d'être couvert par une responsabilité civile (dommage corporels et matériels) pour la location du bien.

Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la location en résidences de tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité de la société. En conséquence, la responsabilité du Souillac Golf & Country Club ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans sa résidence, tant dans les chalets que dans les parkings.

Tout différend ou litige dit de consommation, sous réserve de l'article L612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès du CMAP (www.cmap.fr / consommation@cmap.fr ou CMAP Médiation Consommation, 39, avenue F.D. Roosevelt, 75008 PARIS).